



Contrat d'apprentissage : le Service +



70 € TTC



PUBLIC

Toute entreprise



LE +

La rédaction du contrat d'apprentissage en toute sécurité avec détermination de la rémunération de l'apprenti, vérification de l'éligibilité du maître d'apprentissage, garantie de la conformité juridique aux nouvelles dispositions réglementaires...



MODALITÉS

Les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des CCI Hauts-de-France vous accueillent en agence du lundi au vendredi

Les horaires et adresses sont consultables en ligne sur le site

L'ensemble de notre offre en ligne
hautsdefrance.cci.fr

Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail rattaché à une législation spécifique. Savez-vous que 50 % des contrats d'apprentissage sont erronés ? Vous vous apprêtez à embaucher un(e) apprenti(e) ?

Bénéficiez d'une expertise pour la rédaction de votre contrat d'apprentissage et profitez d'un accompagnement pendant toute la durée du contrat.

Vous faire bénéficier, grâce à l'accompagnement par un conseiller expert CCI :

- d'une sécurisation juridique de votre contrat d'apprentissage,
- d'une rédaction rapide et facilitée de votre contrat d'apprentissage (éléments fournis par vos soins en 5 minutes chrono),
- d'une gestion et d'un suivi sécurisés de votre contrat.

5 prestations en 1 composent ce Service + !

- ① Votre conseiller répond à toutes vos questions sur le dispositif global du contrat d'apprentissage.
- ② Votre conseiller vérifie la conformité aux prérequis de l'entreprise et de l'apprenti pour l'établissement du contrat d'apprentissage.
- ③ Votre conseiller rédige le contrat d'apprentissage sur les bases des éléments fournis par vos soins et en accord avec la législation de votre branche.

- ④ Votre conseiller vérifie le CFA de rattachement de l'apprenti et recueille le visa du CFA.
- ⑤ Votre conseiller vous accompagne tout au long de la vie du contrat d'apprentissage, dont avenant et rupture.

A NOTER : vous pouvez opter pour un simple dépôt de votre contrat d'apprentissage, sans le Service +

Il vous appartient alors de :

- rédiger le contrat d'apprentissage,
- vous procurer le visa du CFA (inscription du candidat),
- transmettre le dossier complet pour traitement à votre OPCA (opérateur de compétences auquel votre entreprise verse sa contribution formation).

Pour cela, vous pouvez télécharger l'imprimé du contrat d'apprentissage sur alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance

Vos contacts de proximité

CCI AMIENS-PICARDIE
Aymeric SIMON
03 22 82 22 25
aymeric.simon@amiens-picardie.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT
Nathalie MOZIN
03 27 51 31 58
apprentissage@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE
Sandrine GEKIERE
03 20 63 77 60
apprentissage@grand-lille.cci.fr

CCI OISE
Virginie OPSOMER
03 44 55 99 30
formalites@cci-oise.fr